

Code de vie

À l'école des Constellations, **tu as des droits et des devoirs**.
Ceux-ci sont les mêmes pour tous les élèves du Québec*.

Ces droits et ces devoirs te permettent de vivre dans le respect de toi-même, des autres et de ton environnement.

En les suivants, tu seras FIER ou FIÈRE de toi...

Droits	Devoirs
1. Tu as le droit au RESPECT DE TA PERSONNE dans un milieu bienveillant, tolérant, accueillant, sain et inclusif.	1. Tu dois RESPECTER L'AUTORITÉ.
2. Tu as le droit d'être en SÉCURITÉ et d'être protégé contre tout mauvais traitement.	2. Tu dois faire preuve de CIVISME en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école.
3. Tu as le droit d'être ÉCOUTÉ. Ton opinion est importante pour nous.	3. Tu dois permettre aux autres d'exprimer LEUR OPINION et tu dois respecter leurs idées.
4. Tu as droit à UN MILIEU PRPOICE AUX APPRENTISSAGES où un enseignement de qualité t'es offert pour accroître tes compétences.	4. Tu dois cultiver des comportements positifs qui favorisent ton engagement. Par exemple, tu dois être ATTENTIF et faire les EFFORTS nécessaires pour bien apprendre.
5. Tu as droit à UN MILIEU PROPICE À L'ÉPANOUISSEMENT qui te permet de développer ta personnalité et tes talents.	5. Tu dois respecter ton milieu de vie, les RÈGLES DE VIE et de fonctionnement de l'école.
6. Tu as le droit à un milieu où la COLLABORATION et L'ENTRAIDE sont des valeurs partagées.	6. Tu dois faire preuve d'HONNÊTÉTÉ et d'esprit d'équipe lorsque tu participes à des jeux et à des activités.

*Contenu obligatoire – Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire, adopté en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique.

Comportements attendus

1. Respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe ;
2. Agir et communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé ;
3. Ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence ;
4. Vouvoyer le personnel de l'école ;
5. Utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école ;
6. Respecter le droit à la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux ;
7. Être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables ;
8. Prendre soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école ;
9. Respecter le code vestimentaire de l'école, le cas échéant.

Interventions

Les interventions mises en place lors du non-respect des règles de conduite par un élève sont déterminées selon une approche graduée et éducative comportant des mesures de soutien proportionnelles aux sanctions disciplinaires. En tout temps, l'analyse des gestes posés, des actes et des paroles, l'attitude de l'élève et sa situation seront considérées dans le choix de l'intervention. On tiendra compte, notamment, du stade de développement de l'élève, du niveau de récidive, de l'intensité et de la fréquence du comportement.

Exemples de mesures de soutien, de gestes réparateurs et de sanctions disciplinaires :

1. Rappel et enseignement explicite des comportements attendus;
2. Réparation ou le remplacement d'un bien endommagé;
3. Conséquences logiques (reprise de temps, reprise du travail, réflexion, etc.);
4. Communication régulière avec les parents afin de les tenir informés des moyens réfléchis pour soutenir leur enfant;
5. Rencontre de concertation et mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention en fonction de l'évaluation des besoins sous-jacents au comportement;



6. Choix dirigé, accompagnement personnalisé, fréquentation du service de soutien collaboratif, etc.;
7. Référence à un service professionnel de l'école ou à un partenaire externe;
8. Sensibilisation réalisée par le policier-école;
9. Formulation d'excuses verbales ou écrites;
10. Réflexion écrite ;
11. Suspension interne ou externe (lors d'événement majeur) ;
12. Etc..

Pour plus d'information concernant les interventions mises en place lors de manquements, veuillez consulter le *Plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation à l'école des Constellations*.

J'apprends à faire des choix positifs.

Donc, je deviens respectueux, engagé dans mes apprentissages et coopératif.

Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite de mon école. Pour mon bien-être et celui des autres élèves, je m'engage à les respecter durant toute l'année. En cas de manquement, je me conformerai aux conséquences.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

Initiales du titulaire : _____